

les frais en totalité ou pour une notable partie (50 %), notamment: les objets utilisés par ou pour les autres départements ministériels, les militaires, de nombreux fonctionnaires, les magistrats et les policiers de l'instruction judiciaire, les personnes appartenant aux maisons civiles du Roi, de la comtesse de Flandre, etc., ainsi que les objets utilisés par ces maisons. A l'intervention des autres départements ministériels, l'Etat transporte gratuitement ou à des prix très réduits de nombreuses personnes à favoriser occasionnellement: sociétaires, écoliers, gardes-civiques, décorés, exposants, électeurs, etc., ainsi que les objets d'exposition, de fêtes ou de concours. Enfin, des réductions plus ou moins considérables sont accordées afin de faciliter l'exécution de grands travaux, pour venir en aide à l'agriculture ou à l'industrie (1).

Tous ces transports concourent, comme les autres, à grossir les dépenses et tandis que leur coût figure intégralement dans les dépenses d'exploitation, on ne voit pas figurer en regard le montant des péages dont l'Administration des chemins de fer fait ainsi cadeau. Il est évident que si l'on voulait mesurer exactement la productivité du réseau ferré au point de vue comptable, il faudrait porter à l'actif les recettes correspondantes. Impossible, malheureusement, de les évaluer, toute base d'appréciation faisant défaut, ce qui nous oblige à les négliger. Cette omission réduira encore le chiffre réel du boni définitif auquel nous allons arriver et, en conséquence, l'écart entre la contribution de la Wallonie et celle de la Flandre sera réduit en proportion.

Réunissons maintenant les divers éléments du boni définitif.

Recettes brutes	2.817 millions
Sommes à déduire :	
1° Dépenses d'exploitation	188,1
2° Pensions, part incombant à l'Etat entrepreneur de transports	1,3
3° Charges financières, non compris l'amortissement	79,0
Total	268,4 »
Resté comme boni définitif	13,3 »

Nous avons admis que la Wallonie intervient pour les trois

(1) LITWINSKI : La question de la situation financière des chemins de fer belges, Bruxelles, Goemaere, 1911, p. 96.

quarts dans la formation de ce boni, soit pour 10 millions, et la Flandre pour un quart, ou 3,3 millions.

Si l'on se faisait certaines objections telles que, par exemple, le coût relativement élevé de l'établissement des voies ferrées en Wallonie, ou bien si l'on craignait que la part de boni (les trois quarts), attribuée à cette région fût exagérée, on pourrait se rassurer en pensant aux diverses omissions qu'on a dû faire faute d'éléments d'appréciation.

13. — Répartition des recettes totales.

Arrivons enfin au résultat final: la répartition entre la Wallonie et la Flandre, des recettes diverses de l'Etat. Pour l'obtenir, il n'y a plus qu'à réunir les divers éléments auxquels on est arrivé au cours de ce travail. D'où le tableau suivant.

Part de la Wallonie et de la Flandre dans les recettes totales de l'Etat en 1909. — (Millions de frs).

	WALLONIE	FLANDRE	BELGIQUE
Contributions directes, timbre, successions, etc.	65,8	80,6	146,4
Douanes	35,6	22,3	57,9
Accises	44,7	37,2	81,9
Chemins de fer	10,0	3,3	13,3
Ensemble	156,1	143,4	299,5

Il ressort de ces chiffres que la contribution de la Wallonie est notablement supérieure à celle de la Flandre. Cet excédent est d'autant plus remarquable que la première région comprend moins d'habitants que la seconde, soit dans le rapport de 6 à 7. Il en résulte que, pour un nombre égal d'habitants, la Wallonie paie environ un quart de plus que la Flandre.

II.

LES DÉPENSES

Envisageons maintenant les dépenses. Ici, on est encore plus embarrassé par le défaut de statistiques appropriées à la fin

qu'on se propose. Dans les comptes généraux de l'Administration des Finances, on ne trouve d'indication régionale que pour une faible portion, soit 94 millions, sur un total de 786 millions, en y comprenant les dépenses ordinaires des chemins de fer.

D'abord, il faut bien laisser de côté toutes les dépenses ordinaires: on n'y trouve que des sommes globales pour l'ensemble du pays. C'est seulement parmi « les dépenses sur ressources extraordinaires » qu'on peut établir une distinction régionale.

Ces dépenses à *région déterminable* se rencontrent, pour la plupart, dans les comptes du Ministère des Travaux Publics; on pourra y ajouter une somme moindre du Ministère des chemins de fer. Voici quelles furent les dépenses sur ressources extraordinaires, c'est à dire les crédits alloués en 1909, y compris les crédits reportés des deux années précédentes; classons-les par ministère et par région:

I. — Ministère des travaux publics

A. RÉGION FLAMANDE

N° d'ordre		Millions de fr.
20	Mont des Arts	1
22	Palais du Cinquantenaire.	2
23	» de Bruxelles	4
29	Travaux hydrauliques de l'Escaut.	3
30	Idem de la Lys	2
31	» du Rupel	0,7
32	» des Nèthes.	0,2
33	» Senne et Dyle	0,8
34	» Canal Lys-Yperlée	0,3
35	» » dérivation de la Lys	0,2
36	» » Furnes, etc.	0,2
38	» » Gand-Terneuse	9
39	» » Burght-St-Gilles	0,6
41	» » Bruxelles-Rupel.	2
42	» Installat. maritim. de Bruxelles	2
45	» Port de Nieuport	0,2
46	» » d'Ostende	3
47	» » de Blankenberghe	0,3
48	» » de Heyst	4
49	» Service des côtes	1
50	» Cours de l'Escaut à Anvers	10
51	» Polders.	3
52	» Installat. marit. d'Anvers	9
	Total.	48,5

R. On a omis les travaux du Canal-Anvers-Liège.

B. RÉGION WALLONNE

24	Palais de Justice de Liège	0,1
26	Travaux Hydrauliques de la Meuse	3
27	Idem de l'Ourthe	0,6
28	» Sambre.	0,6
43	» Canaux houillers	6
		<u>10,3</u>

II. — Ministère des Chemins de fer

A. RÉGION FLAMANDE

54	Jonction directe, Bruxelles	28
58	Ch. de fer Flandre Occid.	3
56	» » Termonde-St-Nicolas	0,3
61	Marine	3,4
		<u>34,7</u>

B. RÉGION WALLONNE

Néant.

Si l'on additionne les dépenses des deux ministères, on obtient pour

Les Flandres	83 millions
La Wallonie	10 millions

On voit que la différence est considérable.

Toutefois, il convient de faire remarquer que le total des dépenses à *région déterminable* atteint seulement pour ces deux ministères 94 millions sur les dépenses globales de 422, en y comprenant les dépenses ordinaires des chemins de fer (V. Chap. 12, fin).

Nous avons compris dans les dépenses de la région flamande, les dépenses consacrées à la ville de Bruxelles, mû par cette considération que l'Administration ayant classé cette localité dans la région flamande, il serait invraisemblable qu'elle ne la traitât point comme telle. Cédant pourtant à un scrupule extrême, laissons de côté les dépenses consacrées à Bruxelles, savoir:

Mont des Arts	1 million
Palais du cinquantenaire.	2 millions
» de Bruxelles	4 »
Jonction directe.	28 »
Total.	<u>35 »</u>

Déduisant ces 35 millions de 83, il resterait encore pour la région flamande, *stricto sensu*, 48 millions, contre 10 millions seulement pour la Wallonie.

On pourrait aussi se demander si l'année 1909, à laquelle ces chiffres se rapportent, n'est pas exceptionnelle, de telle sorte que l'excédent des dépenses consacrées à la Flandre dût être considéré comme anormal.

Or, un relevé des dépenses « sur services spéciaux » faites depuis 1830 jusqu'en 1906 inclusivement, nous confirme dans l'opinion que les Flandres coûtent bien plus à l'Etat que la Wallonie.

On trouvera ce relevé dans l'*Annuaire Statistique de la Belgique pour 1908*, Tome 39, p. 268.

Les § 3 et 5 contiennent seuls des postes de dépenses dont il est possible de déterminer la région.

Considérons d'abord le § 3, celui des *canaux et rivières*, et additionnons séparément les dépenses consacrées au pays flamand et les dépenses consacrées à la Wallonie. Nous obtenons ainsi :

Finances de l'Etat. — Dépenses sur services spéciaux, en millions de francs, pour la période 1830-1906.

§ 3. — CANAUX ET RIVIÈRES.

Région flamande

Canal de Selzaete	5
Canalisation de la Lys	10
Dendre	11
Ecoulement des eaux de l'Escaut	33
Senne, Yser, Nèthe, Dyle, Rupel, canal de Plasschen- daele	17
Canaux de Campine	30
Canal de Terneuse	56
Canal de Gand à Ostende	1
Canal de Willebroeck	11
Canal de Bossuyt à Courtrai	3

Total pour la Flandre : 177 millions.

Wallonie

Canalisation de la Meuse	39
Canaux houillers	46
Canalisation de l'Ourthe	7
Sambre canalisée	11
Barrage de la Gilleppe	2

Total pour la Wallonie : 105 millions.

Nous arrivons ainsi à 177 millions pour la région flamande, contre 105 millions pour la Wallonie.

Quant aux dépenses comprises dans le § 5, *Ports et côtes*, elles concernent exclusivement la région flamande: Ostende, Anvers, Blankenberghe, Heyst, Bruxelles, Nieuport, les dunes, la marine, etc. Ces dépenses s'élèvent à 235 millions.

Si nous réunissons maintenant les dépenses de ces deux paragraphes, nous obtenons :

Pour la Wallonie: 105 millions.

Pour la Flandre: $177 + 235 = 412$ millions.

Comme on le voit, l'excédent des dépenses consacrées à la Flandre se présente encore avec des proportions énormes.

Toutefois, et nous tenons à le répéter, on n'a tenu compte que des dépenses dont les documents officiels permettent de déterminer la région. L'écart constaté en opérant ainsi est tellement énorme qu'on peut se demander s'il serait aussi considérable dans le cas où l'on pourrait disposer de données complètes.

Il n'est cependant pas contestable que, chaque fois que les statistiques officielles se présentent de façon qu'on puisse y discerner les lieux auxquels les dépenses publiques sont consacrées, chaque fois qu'on fait le total des dépenses attribuées à chacune des deux régions du pays, chaque fois aussi l'on arrive à constater que la part de la Flandre est énormément supérieure à celle de la Wallonie.

On ne peut s'empêcher de croire, jusqu'à preuve du contraire, que la réalité correspond jusqu'à un certain point à ces apparences! En se basant sur les statistiques officielles, source unique d'information possible et en raisonnant du connu à l'inconnu, il n'est pas possible d'arriver à une autre conclusion.

Mais on peut regretter aussi la discrétion des documents sur la région des dépenses élevées. Discrétion compréhensible, il est vrai, car on ne s'imaginait pas autrefois qu'on pourrait un jour avoir intérêt à dresser séparément le budget des Flandres et celui de la Wallonie. Faisant partie d'un seul pays fiscal, ces deux régions ont vécu jusqu'à présent sous le régime de la communauté. Maintenant que la question de la séparation est posée, on ne peut que souhaiter que les comptes du ménage wallon-flamand nous donnent à l'avenir des relevés statistiques en s'inspirant des préoccupations nouvelles.

CONCLUSION.

Quelle est la participation respective de la Wallonie et de la Flandre aux ressources et aux dépenses publiques ?

1° *Recettes.* — La Wallonie fournit une plus forte contribution que la Flandre. Le chiffre absolu de cet excédent n'est pas énorme, mais il prend une réelle importance quand on le compare au nombre de la population.

2° *Les dépenses.* — Ici, les chiffres trahissent une différence énorme entre les faibles sommes consacrées à la Wallonie et les sommes élevées consacrées à la Flandre.

Seulement, il faut considérer le résultat auquel on est arrivé comme approximatif. S'il était permis de rester dans l'incertitude, on répondrait: l'enchevêtrement des faits sociaux et la pénurie des documents sont tels, qu'on ne peut arriver à une solution certaine. Mais les nécessités pratiques de la vie ne nous permettent pas toujours de rester dans l'incertitude et lorsqu'elles nous mettent en demeure de nous prononcer dans un sens plutôt que dans un autre, comment faire, sinon partir du connu — aussi petit soit-il — pour décider de l'inconnu... à moins de jeter à pile ou face ! La première méthode nous a paru la meilleure, et nous lui avons donné la préférence, sans nous faire illusion sur la rigueur des résultats obtenus.

Laurent DECHESNE.

Juin 1913.



VERS ET PROSES DE CHEZ NOUS.

UN NAÏF

par Carl Smulders.

Puisque les lecteurs de *Wallonia* ont eu la charmante idée de se rendre mutuellement service, les uns posant des questions dans l'Intermédiaire wallon, les autres y répondant, pourquoi n'userais-je pas de ce moyen simple et peu dispendieux pour m'enquérir de l'adresse de M. Poirier, poète-lauréat et directeur-fondateur de *L'Aube nouvelle*? Il n'y a guère que les lecteurs d'une revue d'art du genre de *Wallonia* qui puissent m'être utiles en l'occurrence.

Il y a certaines formes à observer, je le sens à merveille. Me présenter dans l'humble posture d'un quémendeur serait manquer de tact. Le prendre de haut, comme on ferait dans une agence de renseignements, pourrait me desservir. Le mieux, me semble-t-il, est d'y aller avec une bonhomie qui peut se permettre d'être un tantinet familière, sans porter préjudice à la déférence que je dois aux savants lecteurs de *Wallonia*.

Et tout d'abord, qu'on sache bien que ce n'est pas une vaine curiosité qui me pousse, encore moins le désir sournois de nuire à Monsieur Poirier. Lui restituer sa pelisse et lui réclamer les cinq actions de *L'Aube nouvelle*, que j'ai souscrites un peu malgré moi, voilà tout ce que je veux à cet homme génial. Mais il vaut mieux que je conte l'histoire. Elle ne laissera aucun doute sur la pureté de mes intentions.

C'était le vendredi 18 avril. Je m'étais rendu de bonne heure aux Guillemins, où je devais prendre le train de 7 h. 20 pour Dolhain. La veille, nous avions reçu de mauvaises nouvelles

de ma belle-mère, qui souffre de je ne sais quoi de chronique. Mon beau-père la prétendait même à toute extrémité. Je mentirais si je disais que nous étions très alarmés. Plutôt ennuyés. Si souvent déjà la bonne dame avait été à toute extrémité, voire à la toute dernière extrémité!

— J'irai demain, avait dit Léonie en faisant la grimace — Léonie, c'est ma femme, Mme Xhavin — si je n'ai pas ma migraine.

Mais voilà, elle avait sa migraine, et elle n'eut rien de plus pressé à faire que de m'endosser la corvée. Léonie est une brave et digne femme. Mais lorsqu'elle a sa migraine, — ce qui lui arrive un peu plus souvent qu'à son tour — elle devient vraiment inconfortable et d'une susceptibilité telle qu'elle n'est pas à prendre avec des pincettes. La plus légère objection et, vlan, elle vous envoie n'importe quoi à la tête, de préférence des choses pesantes. Car elle est bâtie en lutteuse.

Et dire qu'on n'a encore découvert aucun remède à cette maladie-là! Je parle de la migraine. Pas de drogue dont Léonie n'ait fait l'essai. C'est nerveux, dit le médecin. Mais moi, on ne me fera pas sortir de la tête qu'elle mange trop, boit trop, se dorlote trop, et qu'elle ne se donne pas assez de mouvement. Enfin, chacun a ses petites misères, n'est-il pas vrai?

Où en étais-je encore? Ah oui — merci! — j'étais aux Guillemins, un peu étourdi par le tohu-bohu de l'énorme gare. Ce n'est pas une petite affaire que de s'y reconnaître quand il y a simultanément trois ou quatre trains en partance. Je n'ai pas l'habitude des voyages, moi. Il paraît que les Allemands ont imaginé de mettre une pancarte sur chaque train, indiquant sa destination. Il faut croire que le système n'a pas donné de bons résultats, sinon on l'aurait sûrement adopté chez nous.

Il n'y avait pas grand monde. Les gens appréhendent de se mettre en route le vendredi, et la mésaventure qui m'advint ce jour-là tendrait à prouver qu'ils n'ont pas tout à fait tort. Et puis, c'était la première semaine de la grève générale. On n'avait pas encore l'habitude, et comme tous les passages à niveau étaient gardés militairement, on s'imaginait qu'il était très dangereux de voyager.

Je montai dans le train, qui était un express à couloirs, avec dining-car, sleeping-car — oh! le beau français! — eaux et utilités à tous les wagons. Je m'étais d'abord convaincu que toutes les casquettes galonnées étaient d'accord sur ce point que c'était bien le convoi de l'Allemagne. Car il ne faut pas

trop se fier à un avis isolé. L'autre jour, voulant aller à Saint-Trond pour affaires, j'avais pris place, sur la foi du renseignement d'un garde, dans un train où je m'endormis tout de suite. Et je me réveillai à Achel, à la frontière hollandaise. Ne riez pas, je vous prie. Ce n'est pas si drôle que cela!

Je m'installai dans un compartiment vide, et je me crus sauvé, quand un garde survint qui me cria, d'une voix à faire trembler les glaces des portières:

— Qu'est-ce que vous faites là, vous? Êtes vous une dame seule?

Eh bien oui, je n'avais pas remarqué l'inscription qui réservait ce compartiment au sexe faible. Y avait-il là de quoi faire tant de chambard? Tout cela parce que j'ai le malheur de ne pas payer de mine. Prestement, je ramassai mes cliques et mes claques et j'émigrai dans un autre patelin. Cette fois-ci, il n'y avait pas d'erreur, car un monsieur occupait déjà la place du fond.

« Pratiquer la politesse en chemin de fer est bien; s'abstenir vaut mieux. » Voilà ce que je me dis en constatant que mon co-voyageur n'avait pas daigné répondre à mon coup de chapeau. Il est vrai qu'au lieu de replacer mon couvre-chef sur ma tête, je l'avais posé dans le filet. Il se peut que l'homme n'ait pas compris l'intention courtoise de mon geste. Il faut dire aussi qu'il n'avait pas levé le nez, vu qu'il griffonnait quelque chose dans un calepin assez malpropre.

Au premier coup d'œil je m'étais dit:

— Voilà un paroissien que j'ai déjà vu!

Mais j'avais beau fouiller mes souvenirs, je ne parvins pas à situer le personnage. L'homme, pourtant, était d'une facture qu'on n'oublie pas facilement. C'était un grand diable, tout en charpente, qui possédait une figure jaune, tirée en longueur, des cheveux jaunes et des moustaches de la même couleur. Tout en sa binette était outrageusement jaune, hormis le nez, qui tirait plutôt sur le rouge. Le citoyen était sanglé dans une sorte de veston marron, boutonné jusqu'au faux-col en caoutchouc, et si juste que les boutons tiraient la langue et que les boutonnières, cruellement éprouvées, étaient sur le point de craquer. Aux manches, il portait d'énormes revers, par pure magnificence.

A cause de tout cela, et aussi en raison de ses épaules anguleuses, il faisait penser à un lieutenant prussien, mais à un lieutenant en réforme ou, tout au moins, à demi-solde. Il avait accroché sa pelisse — une pelisse au beau milieu d'avril, je vous demande un peu! — au cuivre du filet. Précaution louable.

Ce vêtement somptuaire était d'un âge qui motivait tous les ménagements.

Se sentant dévisagé, le lieutenant me toisa à son tour. Et son regard disait clairement :

— Oui, oui, mon vieux, moi aussi je te reconnais. Attends un peu que j'aie fini mes calculs et tu vas voir si je te reconnais !

Dès lors, il n'y avait qu'une chose à faire : attendre. J'attendis. Nous avions déjà dépassé la gare d'Angleur — car le train avait tout de même fini par se mettre en marche, avec une bonne demi-heure de retard — lorsque mon homme ferma son calepin, qu'il glissa dans la poche de la pelisse. Toutefois, il ne parla pas tout de suite. Auparavant il fit de vains efforts pour rouler une cigarette avec un tabac un peu court — c'était le fond de sa blague.

D'ordinaire, je ne fume qu'après avoir clos ma boutique. Mais, par la vertu de l'exemple et peut-être aussi pour me donner une contenance, je m'accordai une dérogance à la règle et je sortis mon étui à cigares. Le quidam se méprit sur mon intention, car, se penchant vers moi, il choisit le plus lisse des deux havanes que je me proposais d'offrir à mon beau-père. Il s'y connaissait, le particulier !

Il alluma tranquillement son fumeron, puis il dit, comme s'il renouait une causerie un instant interrompue :

— Est-ce que tu vois Dereu de temps à autre ?

Ce fut un trait de lumière. Dereu, c'était mon ancien professeur d'histoire à l'Athénée, et le pseudo-lieutenant n'était autre que Poirier, un condisciple. En foule les souvenirs me revinrent.

Quel type que ce Poirier ! Il était beaucoup plus grand et plus âgé que les autres élèves. Il portait d'énormes lunettes bleues qui ne le quittaient jamais, et autour de sa tête s'enroulait un éternel mouchoir mouillé. Car il n'était pas complètement guéri d'une méningite, compliquée d'anémie cérébrale, ce qui expliquait pourquoi il doublait ou triplait toutes les classes. Nous n'en avions pas moins une réelle déférence pour lui. Car, outre qu'il portait des pantalons à sous-pieds — nous n'en étions qu'aux culottes — il arrivait toujours à l'Athénée un brûle-gueule aux lèvres et, les soirs d'été, on pouvait le voir promenant sa « craude » aux concerts du boulevard d'Avroy. Ce sont des titres !

Il avait des particularités cocasses, comme d'ôter son mouchoir humide au premier coup de midi et de prendre tranquillement la porte, sans attendre que le professeur eût levé la séance. Ni menaces, ni bonnes paroles n'y faisaient rien. Il faut

croire qu'il jouissait de certaines protections, puisque les plaintes au préfet ne produisaient aucun résultat.

Jamais il ne répondait à aucune interrogation du professeur. Non par principe, ni par ignorance. Nous étions fermement convaincus qu'il envisageait d'abord la question sous tous ses aspects, pesant le pour et le contre, la considérant dans ses connexités avec toutes les sciences, peut-être même avec le passé et l'avenir. Ah ! si les professeurs avaient eu la patience d'attendre, quelle belle, quelle profonde réponse, entrelardée d'esprit et de savoir, ils auraient ouïe ! Mais ils n'avaient pas de patience. Et les uns un peu plus tôt, les autres un peu plus tard, ils avaient cessé de s'occuper de l'élève Poirier, le laissant prendre de leur enseignement ce qu'il voulait. Sauf Dereu, cependant. Ce petit homme nerveux et combattif ne pouvait se résoudre à tant de longanimité. Et Poirier était devenu sa bête noire, si on peut s'exprimer de la sorte en parlant d'un individu si jaune. « Sacré Pommier, va ! » disait-il. Car il feignait, par malice, de ne pas se rappeler le nom du potache, et tour à tour il l'appelait Prunier, Noyer, Figuier, Nèflier. Toute sa science d'arboriculture y passait. C'était de l'esprit dépensé en pure perte, car Poirier ne consentait à lever la tête que lorsque Dereu lui restituait son patronymique. Il regardait alors le maître d'un air désintéressé, en homme qui ne perd ni ne gagne.

Ce retour sur le passé m'avait pris un petit temps, si bien que mon covoyageur répéta, sans impatience d'ailleurs :

— Est-ce que tu vois Dereu de temps à autre ?

Mais oui, je voyais Dereu tous les lundis soir, en allant prendre mon demi au café de la Renaissance. Il faisait sa partie de whist de 8 à 11, tout près du buffet, toujours pétulant malgré ses cheveux grisonnants. J'en avais conclu, un peu arbitrairement, que Dereu avait l'habitude de passer ses soirées au café, et ce n'est que récemment que j'appris, au hasard d'un bout de causette avec la demoiselle du buffet, qu'il n'y vient que le lundi, exactement comme moi.

— Tant il est vrai, résuma Poirier, avec un hochement de tête socratique, que les déductions humaines sont fragiles et sujettes à être abusées par l'apparence.

Il continua, en ricanant :

— Il a dû faire une tête, ce brave Dereu, quand il a su que je suis devenu le plus grand poète de la Belgique !

Ah oui, par exemple ! Mais sa stupéfaction eût difficilement dé-

passé la mienne. De saisissement je laissai tomber mon cigare. Et je balbutiais des bêtises :

— Quelle responsabilité formidable ! N'en êtes-vous pas écrasé ?

Pas le moins du monde. Sa grandeur, il la portait d'un cœur léger. Il m'accorda toutefois que, ne sachant jamais où et quand l'esprit l'effleurerait de son aile, il devait toujours être sur le qui-vive, prêt à accueillir les inspirations de la divine Polymnie. Il lui arrivait, par exemple, de se mettre au lit sans penser à rien et, à peine couché, de voir, avec les yeux de l'âme, comme projeté sur quelque écran lumineux, tout un poème magnifiquement lyrique, aux rimes fascinantes, aux harmonies d'une suavité sans égale, aux rythmes jamais entendus. Alors il se levait, revêtait sa pelisse, afin d'éviter qu'il ne se refroidît, et notait les strophes sur un vélin préparé ad hoc, sur sa table de travail.

Je me dis, en mon for, que le fait devait être fréquent, à en juger par l'aspect miteux de la peau de bête.

— Et, pour te dire, poursuivit-il, au moment même où tu fis ton entrée dans ce compartiment malodorant, j'enregistrais un vers que j'estime splendide, et qu'une voix intérieure venait de me chanter.

Il prit dans la pelisse son calepin crasseux et me le tendit, me montrant l'endroit de l'index. Je lus :

*Et Reine a régné comme règnent les reines,
Syrène sereine aux rênes souveraines.*

— C'est admirable ! m'exclamai-je. Mais n'est-ce pas une singulière entrée en matière ?

Poirier sourit avec mépris.

— Ce n'est pas un vers initial, fit-il sévèrement, mais un vers final. Ne crois pas que je procède comme le rimailleur vulgaire, qui se bat les flancs sans savoir où il va. Moi, je commence par ériger le vers conclusif, tel un fanal éblouissant au fond d'une plaine obscure, vers quoi je m'achemine alors en m'usant à travers un dédale de sentiers tortueux, autrement fleuris et parfumés que ceux du florilège français.

— Voilà une bonne idée, opinai-je, sans conviction.

— Géniale, acquiesça Poirier avec simplicité. Puis il s'enquit, condescendant :

— Et toi, Xhavin, que fais-tu ?

J'avouai, sans fausse honte, que j'étais fabricant de chaussures.

— Ah, dit-il, tu fais dans les bottines ou, — pour parler comme au grand siècle — tu appartiens à l'honorable corporation des cordouaniers. En vérité, je te le dis, les temps viendront où l'humanité, lasse de déambuler sur cette planète maudite, s'élèvera, sur les ailes de la pensée, vers l'idéal de la beauté. Alors elle n'aura plus besoin de bottes. En attendant cette ère, prévue par les prophètes, le métier de chausseur a du bon. Mais ce n'est qu'un métier mineur.

— Je ne travaille pas, protestai-je un peu piqué, j'occupe de cinq à douze ouvriers, selon la saison.

— Tu n'es que plus blâmable d'obliger de pauvres hères, par l'appât d'une croûte de pain, au travail manuel que tu fais profession de mépriser.

— Eh ! m'écriai-je, fâché pour de bon, que deviendront, s'il vous plaît, les pauvres hères, quand l'humanité, s'envolant vers l'idéal, se passera de leurs services ?

— Qu'ils s'évertuent à étreindre la beauté, et le reste leur sera donné par surcroît. Ignores-tu, homme de peu de foi, que les lys des champs ne tissent point, et sont quand même vêtus avec splendeur ?

— Vous en parlez à votre aise, vous qui n'avez qu'à aligner quelques vers pour gagner des mille et des cents !

— Ton erreur est profonde, mon ami. Le chantre de la beauté ne nage pas sur les flots du Pactole. Notre société platement matérialiste, a trop à faire de se défendre contre l'Utopie, pour honorer le poète comme il conviendrait. Car, sache-le, ce n'est pas contre la France que la vierge Germania arme son gros bras, mais contre un adversaire qui ne connaît aucune trêve, le socialisme. Ma condition n'est que supportable. Elle s'améliorera. En attendant qu'un peuple reconnaissant m'acclame et m'appelle aux honneurs du prix Nobel, j'ai fondé une revue, *L'Aube nouvelle*. Les prix mensuels qu'elle alloue à la meilleure poésie, me font vivre, sinon dans la richesse, du moins dans la sécurité.

— Vous êtes si sûr que cela d'arriver toujours premier ?

— Evidemment, puisque c'est moi qui classe les concurrents.

— Et qui avance les fonds ?

— C'est encore moi.

— Je commence à comprendre, dis-je avec un regard vers la pelisse scrofuleuse. Vous avancez l'argent, puis vous vous l'allouez.

— J'y gagne d'abord, riposta Poirier, de guider l'humanité vers les cimes de l'idéal. Ainsi le berger conduit le troupeau altéré vers les sources rafraîchissantes. J'y gagne encore le prix de l'abonnement que les jeunes poètes — et Dieu sait s'ils foisonnent en Belgique! — versent entre mes mains afin de pouvoir essayer leurs ailes aux joutes poétiques de *L'Aube nouvelle*. Tu comptes parmi mes abonnés, Xhavin?

— Oh non. Si je me mêlais de lire des vers, Léonie aurait vite fait de me mettre au pas.

— Je ne te le conseille pas, du reste. Tu feras mieux. Tu souscriras quelques actions de *L'Aube nouvelle*. Elles sont nominatives et susceptibles de porter un intérêt congru. De plus, les actionnaires participent aux bénéfices. Tu as de l'argent sur toi?

J'affirmai éperdument que non. Et, à seule fin de prouver ma bonne foi, je tirai mon porte-monnaie où je fis mine de vérifier mon état de pécule. Mais Poirier, avec un ascendant moral à quoi la force de son poignet donna tout son prix, s'empara de l'objet et en fit calmement l'inventaire. Malheur! Dans la pochette médiane il découvrit les cinq billets de cent francs que je devais remettre à mon beau-père, intéressé dans la fabrique de chaussures.

— Cela te donne droit à cinq actions, dit Poirier, en empochant négligemment les billets. Elles sont à 95. Je me reconnais solennellement ton débiteur pour un louis plus un écu de cinq livres. Pour cette libéralité à l'art, Xhavin, il te sera beaucoup pardonné.

Je ne suis pas assez dépourvu du sens de la hiérarchie pour oser porter la main sur un poète de l'envergure de M. Poirier, ni assez présomptueux pour m'attaquer à un gaillard de l'encolure de mon ancien condisciple. Je me bornai à en appeler aux bons sentiments de l'un et de menacer l'autre, véhémentement, du courroux de Léonie.

— J'arrangerai cela, dit-il tranquillement, en faisant le geste de tourner autour de son index gauche une chose imaginaire.

Puis il prit son chapeau et sauta lestement sur le quai, où il se perdit dans la foule. J'ai oublié de dire que, sur ces entrefaites, nous étions arrivés en gare de Verviers.

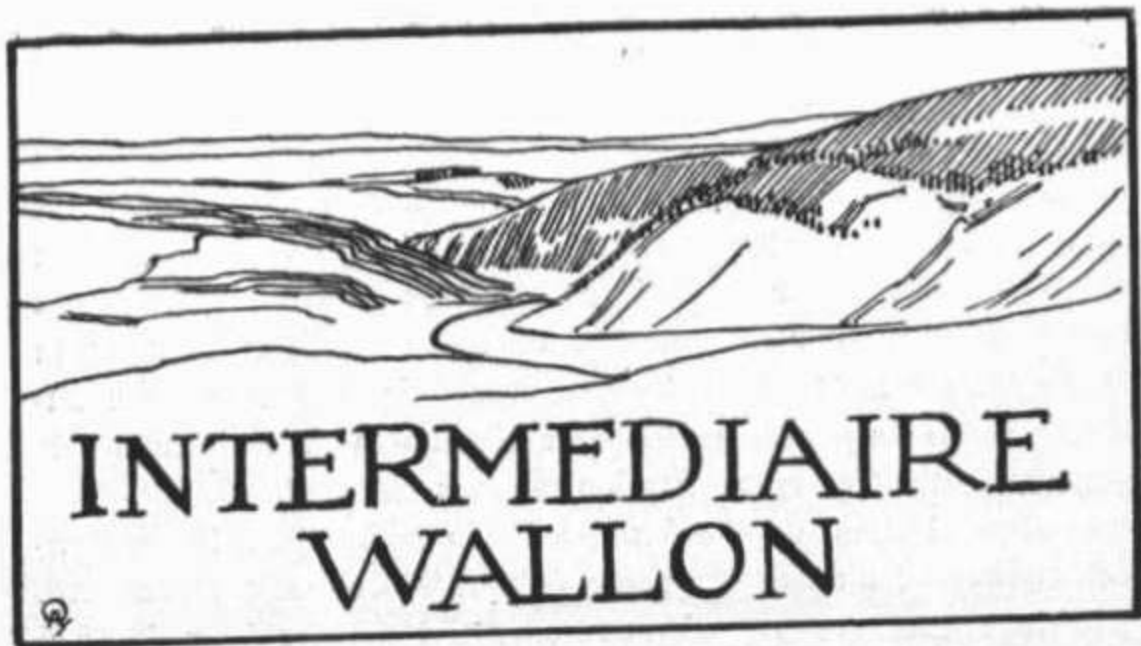
Je réintérai mon compartiment, où la pelisse semblait attendre tristement le retour de son maître. Hélas! le train partit sans lui et je n'ai plus eu de ses nouvelles.

Loin de moi de suspecter la loyauté du plus grand poète de la Belgique! Ce qui me tranquillise surabondamment, c'est qu'il ne laissera certes pas aux mains d'un profane le fameux calepin qui, pour être maculé de matières grasses, n'en est pas moins le livre d'or contenant les sublimes inspirations de la Muse. Mais il me tarde d'être débarrassé de la pelisse qui abandonne ses poils jaunes au moindre attouchement, et je ne serais pas fâché d'entrer en possession de mes cinq actions.

Quelque lecteur de *Wallonia*, à l'âme compatissante, voudrait-il envoyer l'adresse du poète à MM. Morisseaux frères, Ad. Xhavin, successeur, rue d'Amersœur? S'il y a des frais, je ferai honneur à la note qu'on trouvera bon d'y joindre.

Carl SMULDERS.





QUESTIONS

Musiciens wallons en Espagne et au Portugal au XVI^e siècle. — Je lis dans le tome I des *Etudes sur l'Espagne* de MOREL-FATIO (p. 243), l'extrait suivant du livre de PH. DE CAVEREL, *Ambassade en Espagne et en Portugal de Jean Sarrazin* (1582):

« L'on sçait quelle musique il s'y fait [dans la chapelle royale de Madrid], combien elle y est pleine et accomplie, les chantres y estans en grand nombre, et, pour la meilleure partie, les plus excellens des provinces wallonnes, qui surpassent tous autres en cette louange. »

Il serait intéressant d'entreprendre — si ce n'est fait — des recherches sur nos compatriotes établis là-bas au XVI^e siècle et y exerçant un métier où ils n'ont cessé d'exceller jusqu'aujourd'hui.

MAURICE WILMOTTE.

Lovinfosse, Pierre-Michel, peintre liégeois. — Un lecteur obligeant pourrait-il me renseigner sur le peintre liégeois de ce nom, né à Liège, le 20 novembre 1745, décédé dans la même ville, le 10 décembre 1821, et dont quatre panneaux décoratifs à sujets mythologiques figuraient à l'Exposition de l'Art ancien de Liège, en 1905.

CAMILLE PELKUS (Dinant).

Un blason des Tournaisiens. — M. Camille Malburny a publié en 1912, chez Edouard François, à Charleroi, une plaquette intitulée: *Recueil de huit monologues wallons*. En première page, le conte ou monologue intitulé *In cas d'rupture*, débute en ces termes:

Fènèyant! Tournisien! prope à ré!... V'la les épitales (épithètes) què djè vé d'm'intinde adressi tout drwèt à mes orèyes... (par sa belle-mère).

D'où il résulte que Fainéant, Propre à rien, seraient, au moins dans la bouche de cette mégère, synonymes de Tournaisien!

Est-ce une fantaisie de l'auteur? ou ce blason est-il vraiment répandu dans le peuple à Charleroi ou ailleurs?

Il ne faudrait pas s'en offusquer: la malignité populaire en a créé bien d'autres, sinon sur le compte des Tournaisiens, à l'adresse des habitants de la plupart des villes, des villages, des hameaux.

O. G.

Concours de grimaces, à Namur. — On lit ce qui suit dans le Grand Almanach Paul Dupont, 28^e année, 1903, p. 25, sous le titre *Concours de grimaces*:

On a beaucoup discuté l'érudition moyen-âgeuse de Victor Hugo. Un critique, M. Maigrin, a même été jusqu'à soutenir que le poète n'avait fait que copier Walter Scott, et que *Notre-Dame de Paris* sortait d'*Ivanhoé*. De plus récents travaux ont, au contraire, prouvé que Hugo avait emprunté à l'histoire la plupart des faits pittoresques et des détails de mœurs, et qu'il avait étudié, avant d'écrire son roman, tous les ouvrages les plus sérieux relatifs au quinzième siècle.

Il y a, néanmoins, dans *Notre-Dame de Paris* un fait de mœurs dont on n'avait pas jusqu'ici, découvert l'origine: c'est le concours de grimaces. M. Maurice Souriau a retrouvé la source où Victor Hugo a puisé cette idée, et c'est un article du poète lui-même, dans le *Conservateur*, qui l'a mis sur le chemin.

Dans cet article, Victor Hugo raille un M. Lebois, auteur de facéties assez grossières, et dit que ses ouvrages rappellent « ces concours qui, suivant Addison, s'ouvraient jadis dans les petites villes d'Ecosse et où de bons villageois venaient tour à tour s'essayer sur les tréteaux, à qui ferait la plus laide grimace ». M. Maurice Souriau a recherché la lettre où Addison parle de ces concours. Elle est datée du 18 septembre 1741, et décrit les réjouissances qui eurent lieu après la prise de Namur.

Un anneau d'or avait été offert au meilleur grimacier par un magistrat. Le vainqueur fut un savetier, Gilles Gorgon, que l'habitude de se pencher sur sa forme avait, naturellement, rendu le plus admirable grimacier du monde. Dès la première grimace, il supprima tout trait humain sur sa figure; à la seconde, il prit la forme d'un bec; à la troisième, d'un magot; à la quatrième, d'une basse-viole; à la cinquième, d'un casse-noisette. On lui accorda l'anneau à l'unanimité. Mais ce qu'il estima par dessus tout, une fille du pays, qu'il courtisait en vain depuis cinq ans, fut si charmée de ses grimaces et des applaudissements qu'il recevait de tous côtés, qu'elle l'épousa la semaine suivante, et le prix du savetier lui servit d'anneau de mariage.

Est-ce dans une ville d'Ecosse ou à Namur qu'eut lieu ce concours?

Il est à remarquer que Joseph Addison, littérateur anglais est né en 1672 et mort en 1719. Ou bien il s'agit ici d'un autre Addison, ou bien la date de 1741, renseignée ci-dessus, est erronée.

Ar. C.

RÉPONSES

Les femmes wallonnes: ce qu'on en a dit (XVIII; XIX; XX). — Extrait d'un *Traité de la séduction, considérée dans l'ordre judiciaire*, par M. FOURNEL, avocat au Parlement. Publié en 1783 à Paris, chez Demonville, imprimeur-libraire de l'Académie Française, rue Christine, avec approbation et privilège du Roi.

Les dispositions de l'édit de 1629, renouvelées par la déclaration de 1639, établissaient diverses peines — même la peine de mort! — pour punir le rapt de séduction, que Fournel définit « l'usage de quelques manœuvres pour engager un fils ou une fille de famille à contracter mariage à l'insçu et contre le consentement de ses parents. »

Parmi les exemples de condamnations prononcées contre des filles coupables de cette espèce de rapt, l'auteur cite l'espèce suivante:

« Le sieur de Bapeaume, Mousquetaire, âgé de vingt-trois ans, épris des charmes de Marie Ida Cabeo, fille majeure, et Liégeoise, s'étoit déterminé à l'épouser à l'insçu de ses parents.

« La mère du jeune homme ayant rendu plainte en rapt de séduction contre Marie Ida Cabeo, par sentence du Chatelet le mariage fut déclaré nul, et Marie Ida Cabeo condamnée au blâme. Appel de Marie Ida Cabeo. Autre appel *a minima* de la part de M. le Procureur-Général. La Cabeo se défendoit du rapt dont on l'accusoit, 1^o par sa qualité d'Etrangère, qui lui avoit laissé ignorer les Lois de France; 2^o par la qualité du sieur de Bapeaume, n'étant pas présumable qu'un Officier Mousquetaire, âgé de vingt-trois ans, fut susceptible de séduction; 3^o elle représentoit plusieurs lettres du sieur de Bapeaume, qui annonçoient que Marie Cabeo n'avait consenti à ce mariage qu'après une longue résistance et les plus vives sollicitations du sieur de Bapeaume. Cependant, la Cour n'eut point égard à ces moyens, et, par Arrêt du 19 juillet 1706, la sentence du Chatelet fut infirmée, en ce qu'elle n'avoit condamné qu'au blâme Marie Cabeo, qui fut, sur l'appel, bannie pour trois ans de la Prévôté de Paris.

« Le Mémoire pour Marie-Ida Cabeo, et la note de l'Arrêt, est à la Bibliothèque des Avocats, au Recueil, cote 9, fol. 216. »

P. c. c. Arille CARLIER.

Le Coq gaulois (XVII, XVIII). — M. F. DONNET, dans le dernier fascicule qui vient de paraître (1912, IV, pp. 271-2) du *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, donne l'analyse suivante d'un mémoire qu'il ne nous a pas été donné de connaître, et qui confirme ce qui a été dit précédemment ici-même:

« Le symbole du Coq est un des plus intéressants à étudier. Beaucoup d'auteurs déjà s'y sont appliqués. M. Guynemer à son tour l'entreprend dans le *Bulletin de la Société historique de Compiègne* (tome XIII). Il trouve dans cette matière deux divisions qui s'imposent et, tour à tour, il traite du coq au point de vue religieux

et du coq qualifié de gaulois. Chez les païens, le coq n'était pas seulement l'oiseau brave et vigilant, mais sa voix annonçait aussi le soleil et la vie. Il fallut christianiser cette conception. Il fut placé plus tard sur les clochers, rappelant les symboles païens que l'église avait absorbés, mais figurant, depuis, le prédicateur et le chrétien lui-même. Il fut admis comme protecteur contre la foudre. D'autre part, le coq n'était pas l'emblème des Gaulois; c'est par suite d'un simple jeu de mots que son nom servit à désigner les Celtes, qui assiégèrent le Capitole au IV^e siècle, et qu'on appelait les Valas, dont on fit tantôt Wales et tantôt Galles. Le coq, par la suite, devint un attribut, mais pas un emblème. Ce n'est que depuis 1830 que date véritablement son existence en cette dernière qualité. D'après M. Guynemer, la symbolique du coq fut, d'une part, créée au moyen d'une sorte d'adaptation religieuse sur un terroir qu'avait préparé la tradition, et, d'autre part, son rôle ne serait dérivé que d'un sobriquet inventé par les Romains. »

La légende de Sainte Béatrice (ci-dessus, 41, 194). — M. l'abbé van Gorp a publié récemment, dans *le Pays wallon illustré* (hebdomadaire, Charleroi), une nouvelle édition de son étude sur l'abbaye de l'Olève et la légende de sœur Béatrice. M. Van Gorp m'a annoncé qu'il se propose de publier à ce sujet une pièce capitale peu ou pas connue, ainsi que des détails ignorés sur Gillion de Trazegnies.

A. CARLIER.